

pleurez vous sur Saül? Pour moi, je l'ai rejeté. » I Reg. xvi, 1. Voilà pourquoi Daniel, dans la cendre et le cilice, sollicite l'accomplissement de la promesse divine; non qu'il n'eût pas foi à l'accomplissement de la prophétie; mais de peur que la sécurité ne donnât lieu à une négligence offensante pour Dieu.

« Je vous prie, ô Seigneur Dieu, grand et terrible, » Dan. ix, 4, contre ceux qui produisent vos préceptes.

« Qui gardez votre alliance et votre miséricorde envers ceux qui vous aiment et qui observent vos commandements. » Dan. ix, 4. Il ne suffit donc pas que Dieu ait promis pour que l'événement réalise sa parole; il n'accomplit ses promesses qu'envers ceux qui observent ses commandements.

« Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait des actions impies, nous nous sommes retirés de vous, » etc. Il énumère comme s'il les avait commis lui-même les péchés du peuple, parce qu'il est un membre de ce peuple. L'apôtre agit de même dans son Epître aux Romains.

« La justice est à vous, Seigneur, et pour nous, il ne nous reste que la confusion de notre visage, » etc. Dan. ix, 7. Nous endurons le juste châtiment que nous avons mérité.

« A vous, notre Seigneur et notre Dieu, appartenant la miséricorde et la grâce de la réconciliation, » etc. Dan. ix, 9. Après avoir dit :

Saul? et ego abieci eum I Reg. xvi, 1. In cinere igitur et sacco postulat impleri quod promiserat Deus; non quo esset incredulus futurorum, sed ne securitatis negligentiam et negligentiam pareret offensam.

« Obsecro, Domine Deus magne et terribilis. » Dan. ix, 4. Adversus eos qui tua præcepta contemnunt.

« Custodiemus pactum et misericordiam diligentibus te, et custodientibus mandata tua. » Dan. ix, 4. Non ergo quod pollicetur Deus statim futurum est, sed in eos sua promissa complet, qui custodiant mandata illius.

« Peccavimus, inique egimus, impie egimus, et recessimus, » etc. Dan. ix, 5. Peccata populi, quia unus e populo est, enumerat ex persona sua, quod et Apostolus in epistola ad Romanos facere legimus.

« Tibi, Domine, justitia; nobis autem confusio faciei, » etc. Dan. ix, 7. Juste enim patimur, quod meremur.

« Tibi Domino Deo nostro misericordia et propi-

« La justice est à vous, Seigneur, » comme le Seigneur est, non-seulement juste, mais encore plein de bonté, il ajoute : « A vous la miséricorde, » pour obtenir qu'il tempère par sa clémence la rigueur de la juste sentence du juge.

« Vous avez laissé tomber une goutte sur nous, » Dan. ix, 11. Vous n'avez pas répandu toute votre colère sur nous, qui n'aurions pu en porter le poids; vous avez laissé tomber une goutte de votre indignation, afin que le châtiment de cette plaie amenât notre retour à vous.

« De la malédiction et de l'exécration qui est écrite dans le livre de Moïse serviteur de Dieu, » etc. Dan. ix, 11. C'est dans le Deutéronome que nous lisons les malédictions et les bénédictions de Dieu, Deut. xxviii, qui furent dites plus tard sur la montagne de Garizim et d'Hébal, contre les pécheurs en faveur des justes.

« Tous ces maux sont tombés sur nous, et nous ne nous sommes point présentés devant votre face pour vous prier, ô Seigneur notre Dieu, de nous retirer de nos iniquités et de nous appliquer à la connaissance de votre vérité, » Dan. ix, 13. Endurcissement inouï! Au milieu des plaies, ils ne priaient pas Dieu, ou s'ils l'ont prié, c'est comme s'ils ne l'avaient point fait, puisqu'ils ne sont pas retournés de leurs iniquités, le retour de l'iniquité consistant à méditer la vérité de Dieu.

« Et stillavit super nos, » Dan. ix, 11. Non totam in nos effudit iram, quam ferre non poteramus; sed stillam furoris tui, ut correati in plaga reverteremur ad te.

« Et stillavit super nos, » Dan. ix, 11. Non totam in nos effudit iram, quam ferre non poteramus; sed stillam furoris tui, ut correati in plaga reverteremur ad te.

« Et stillavit super nos, » Dan. ix, 11. Non totam in nos effudit iram, quam ferre non poteramus; sed stillam furoris tui, ut correati in plaga reverteremur ad te.

« Malédiction et detestatio que scripta est in libro Moysi servi Dei, » Dan. ix, 11. In Deuteronomio maledictiones et benedictiones Dei legimus, Deut. xxviii, qua postea dictæ sunt in monte Garizim et Hébal, justos super et peccatores.

« Omne malum hoc venit super nos; et non rogavimus faciem tuam, Domine Deus noster, ut reverteremur ab iniquitatibus nostris, et cogitaremus veritatem tuam. » Dan. ix, 13. Grandis duritia, ut in plagis positi, Deum non rogarent, quod et si rogarunt, ideo non rogantur, quia non sunt reversi ab iniquitatibus suis. Reversio autem ab iniquitate est cogitare veritatem Dei.

« Et l'œil du Seigneur a été ouvert aux maux, et il les a fait fondre sur nous, » etc.

Dan. ix, 14. Quand nous sommes corrigés à cause de nos péchés, Dieu est en éveil sur nous et il nous visite. Quand nous sommes délaissés de Dieu, qui ne nous juge plus, et nous regarde comme indignes d'être repris, l'Écriture dit qu'il dort. De là le langage du psaume : « Le Seigneur se réveille comme s'il avait dormi jusqu'alors, et comme un homme que le vin a enivré. » Psalm. lxxvii, 65. Ce sont notre méchanceté et nos iniquités qui enivrent le Seigneur; quand il les châtie en nous, l'Écriture dit qu'il s'éveille, qu'il se lève pour sortir de son ivresse, mais c'est afin que nous sortions nous-mêmes de l'ivresse du péché pour nous éveiller à la justice.

« Et maintenant, ô Seigneur notre Dieu, » etc. Dan. ix, 15. Il rappelle l'ancien bienfait, pour engager Dieu à un acte semblable de clémence.

« Et montrez votre face sur votre sanctuaire qui est désert. » Dan. ix, 17. Accomplissez par l'événement ce que votre parole a promis : le temps de la désolation est près de venir à sa fin.

« Pour vous-même, ô mon Dieu, abaissez votre oreille jusqu'à nous et écoutez-nous; ouvrez les yeux, et considérez notre désolation, » etc. Dan. ix, 18. C'est une image prise de la condition humaine, que lorsqu'il nous exauce,

« Et vigilavit Dominus super malitiam, et adduxit eam super nos, » etc. Dan. ix, 14. Quando propter peccata corripimur, vigilat super nos Deus, et visitat nos. Quando vero a Deo deserimur, et non judicamur, indignique sumus correptione Domini, tunc dormire dicitur. Unde et in Psalmis legimus : « Surrexit quasi dormiens Dominus, et quasi crapulatus a vino » Psal. lxxvii, 65. Malitia enim et iniquitas nostra inebriat Deum; quæ quando in nobis corripitur, vigilare dicitur, et de sua ebrietate surgere, ut nos peccato ebrios vigilare faciat justitie.

« Et nunc, Domine Deus noster, » etc. Dan. ix, 15. Memor est antiqui beneficii, ut ad similem Deum clementiam provocat.

« Et ostende faciem tuam super sanctuarium est. » Dan. ix, 17. Imple opere, quod sermone pollicitus es : vicinum tempus desolationis impletur.

« Propter temetipsum inclina, Deus meus, aurem tuam, et audi; aperi oculos tuos, et vide desolationem nostram, » etc. Dan. ix, 18. Ἀποστραφένος hæc loquitur, ut quando exaudimur, inclinare Deus vi-

Dieu semble abaisser son oreille vers nous, et ouvrir ses yeux sur nous lorsqu'il daigne nous regarder, tandis que lorsqu'il détourne de nous son visage, nous semblons indignes qu'il ouvre ses yeux sur nous et qu'il nous prête son oreille.

Lorsque je parlais encore et que je priais, confessant mes péchés et les péchés d'Israël mon peuple, et dans un profond abaissement offrant mes prières en la présence de mon Dieu pour sa montagne sainte. » Dan. ix, 20. Ainsi, comme j'en ai déjà fait la remarque, outre qu'il confesse les péchés du peuple, il confesse ses propres péchés, parce qu'il est un membre du peuple; ou bien, quoiqu'il n'ait pas commis lui-même le péché, il se joint humblement au peuple pécheur, afin que cette humilité obtienne le pardon. Il a le soin de spécifier et de dire : je confessais mes péchés, » parce qu'en beaucoup d'endroits de l'Écriture sainte, confession veut dire, non pas pénitence, mais louange.

« Lorsque je n'avais pas encore achevé les paroles de ma prière, Gabriel que j'avais vu au commencement de la vision. » Dan. ix, 21. Il appelle « commencement » la vision qui précède immédiatement celle-ci. Admirable effet de la prière! c'est l'accomplissement de cette promesse divine : « Pendant que vous parlerez encore, je dirai : Me voici. » Isa. lviii, 9. Gabriel lui apparaît, non pas comme un Ange ou

deatur aurem suam, quando respicere nos Deus dignatur, aperire oculos suos; quando vero avertit faciem suam, et oculos ejus et auribus videamur indigni.

« Cumque adhuc loqueres, et orarem, et confiterer peccata mea, et peccata populi mei Israel, ut (Vulgo. et) prosternerem proceas meas in conspectu Dei mei pro monte sancto Dei mei. » Dan. ix, 20. Ergo ut supra diximus, non populi tantum peccata, sed et sua replicat, quia unus e populo est; sive humiliter, cum peccatum ipse non fecerit, se junxit populo peccatori, ut ex humilitate veniam consequatur. Nota quod hic dixerit : « Confiterer peccata mea; in multis enim sanctæ Scripturæ locis confessio, non penitentiam, sed laudem sonat.

« Adhuc me loquente in oratione, ecce vir Gabriel quem videram in visionis principio. » Dan. ix, 21. Principium vocat præteritam visionem, quam hæc sequitur. Et grandis orationis effectus est, impletaque promissio Domini qui ait : « Adhuc te loquente dicam : Ecce adsum » Isa. lviii, 9. Videtur autem Gabriel, non angelus vel archangelus, sed

un archange, mais comme un homme, mot qui n'a ici aucun rapport au sexe, mais qui caractérise la force.

« Vola soudain à moi sous la figure d'un homme, et me toucha au temps du sacrifice du soir. » *Dan. ix, 21.* Il est dit qu'il vole, parce qu'il est uné force, et que c'est au temps du sacrifice du soir, par que la prière du prophète avait persévéré depuis le sacrifice du matin jusqu'à celui du soir, et c'est ce qui lui avait valu de fléchir la miséricorde de Dieu.

« Il m'instruisit, me parla et me dit : » *Dan. ix, 22.* La vision est si obscure, que le prophète a besoin de l'enseignement de l'Ange.

« Daniel, je suis venu maintenant pour vous enseigner et pour vous faire comprendre. » *Dan. ix, 22.* Maintenant j'ai été envoyé vers vous, je suis sorti, mais sans quitter la présence de Dieu et sans m'éloigner de lui ; je suis simplement venu jusqu'à vous.

« Dès le commencement de votre prière, j'ai reçu cet ordre, et je suis venu pour vous donner des éclaircissements, parce que vous êtes un homme rempli de désirs. » *Dan. ix, 23.* Dès que vous avez commencé à prier, vous avez obtenu aussitôt la miséricorde de Dieu ; il a résolu de vous l'accorder, et voilà pourquoi j'ai été envoyé pour vous expliquer ce que vous ignorez, parce que vous êtes un homme rempli de désirs, ou aimable et digne de l'affection de Dieu, et vous êtes appelé *Idida* ou homme rem-

vir ; ut nequaquam sexum, sed nomen virtutis ostenderet.

« Cito volans tetigit me in tempore sacrificii vespertini. » *Dan. ix, 21.* Volare dicitur, quia (*Al.* qui) ut vir apparuerit, et in tempore sacrificii vespertini, quia oratio prophete a sacrificio matutino usque ad sacrificium vespertinum perseverarat, et propterea De in se flexit misericordiam.

« El docuit me, et locutus est mihi dixique. » *Dan. ix, 22.* Tam obscura est visio, ut propheta angelicæ doctrinæ indigeat.

« Daniel nunc egressus sum ut docerem te, et intelligeres. » *Dan. ix, 22.* Nunc ad te missus sum, et egressus sum, non a facie Dei, ut ab eo recederem, sed ut ad te venirem.

« Ab exordio precum tuarum egressus est sermo ; ego autem veni, ut indicarem tibi, quia vir desideriorum es. » *Dan. ix, 23.* Ut rogare cœpisti, statim, impetrasti misericordiam Dei : et egressa est sententia, et ego ideo missus sum, ut exponerem tibi quæ ignoras, quia vir desiderium es, sive amabilis, et Dei amore dignus, ut Salomon appellatus est

pli de désirs, comme Salomon, parce que votre désir vous a rendu digne d'entendre les secrets divins et d'avoir la connaissance de l'avenir.

« Soyez donc attentif à ce que je vais vous dire, et comprenez cette vision. » *Dan. ix, 23.* S'il est dit à Daniel : « Soyez pleinement attentif, » afin d'entendre et de comprendre ce que vous voyez, que devons-nous faire, nous dont les yeux sont voilés par les ténèbres de l'ignorance et par l'obscurité des vices.

« Dieu a abrégé et fixé le temps à soixante-dix semaines en faveur de votre peuple et de votre ville sainte, afin que les prévarications soient abolies, que le péché trouve sa fin, que l'iniquité soit effacée, que la justice éternelle vienne sur la terre, que les visions et les prophéties soient accomplies, et que le Saint des saints soit oint de l'huile sacrée. Sachez donc ceci et gravez-le dans votre esprit : Depuis l'ordre qui sera donné pour rebâtir Jérusalem jusqu'au Christ chef de mon peuple, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines. Et les places et les murailles de la ville seront construites de nouveau au milieu de temps fâcheux et difficiles. Et après soixante-deux semaines, le Christ sera mis à mort ; et le peuple qui doit le renoncer ne sera plus son peuple ; un peuple avec son chef qui doit venir, détruira la ville et le sanctuaire ; elle finira par une ruine entière, et la désolation qui lui a été prédite arrivera

« Idida » (*Al. Jedida*), sive « vir desideriorum, quod pro desiderio tuo, Dei secreta audire merearis, et esse conscius futurorum.

« Tu ergo animadvertito sermonem, et intellige visionem. » *Dan. ix, 23.* Si Daniel dicitur : « Diligenter attende, » ut audias et intelligas quod vides, quid nos facere oportet, quorum oculi ignorantiam tenebris et caligine vitiorum obcecati sunt.

« Septuaginta hebdomades abbreviate sunt super populum tuum et super urbem sanctam tuam, ut consummetur prævaricatio, et finem accipiat peccatum, et deleatur iniquitas, et adducatur justitia sempiterna, et impleatur visio et propheta, et ungatur sanctus sanctorum. Scito ergo et animadvertite ab exitu sermonis, ut iterum ædificetur Jerusalem usque ad Christum ducenti, hebdomades septem, et hebdomades sexaginta duo erunt ; et rursus ædificabitur platea et muri in angustia temporum. Et post hebdomades sexaginta duas occidetur Christus ; et non erit ejus (populus qui cum negaturus est), et civitatem et sanctuarium dissipabit populus cum duce veniuro, et finis ejus vastitas, et post finem

après la fin de la guerre. Il confirmera son alliance avec plusieurs dans une semaine, et à la moitié de la semaine les hosties et les sacrifices seront abolis. L'abomination de la désolation durera jusqu'à la consommation et jusqu'à la fin. » *Dan. ix, 24-27.* Le prophète ayant dit : « Cette ville et ce peuple sont à vous et ont la gloire de porter votre nom, » *Dan. ix, 19,* Gabriel lui répond au nom de Dieu : Il n'est pas le peuple de Dieu, il est votre peuple ; elle n'est pas la ville sainte de Dieu, mais votre ville à vous, et vous l'appellez sainte. Dieu tient le même langage à Moïse dans l'Exode : « Descendez, car votre peuple a péché ; » *Exod. xxxii, 7 ;* c'est-à-dire : Il n'est plus mon peuple, parce qu'il s'est éloigné de moi. Puis donc que vous sollicitez en faveur de Jérusalem, et que vous priez pour le peuple des Juifs, apprenez que ce qui va suivre doit arriver à votre peuple et à votre ville dans soixante-dix semaines d'années. Je n'ignore pas que les hommes les plus érudits ont soutenu des discussions diverses sur cette matière, et que chacun a émis son sentiment d'après le penchant de son talent. Comme il n'est pas prudent de juger les opinions des maîtres de l'Église et de préférer l'un à l'autre, je vais rapporter le sentiment de chacun, laissant toute liberté au lecteur de décider qu'elle exposition il doit suivre.

Voici textuellement ce qu'Africanus dit des

soixante-dix semaines dans son cinquième volume des *Temps* : « Le chapitre de Daniel sur les soixante-dix semaines contient beaucoup de choses, et des merveilles, qu'il serait trop long de rapporter ici pour rester dans le cadre de cet ouvrage, nous n'avons à nous occuper que de la question des temps. Il n'y a de doute pour personne : c'est une prédiction relative à la venue du Christ, qui apparut au monde après soixante-dix semaines, et après lui les prévarications furent abolies, le péché trouva sa fin, l'iniquité fut détruite, la justice éternelle, qui devait l'emporter sur la justice de la loi, fut annoncée, les visions et les prophéties furent accomplies, puisque la loi et les prophètes vont jusqu'à Jean-Baptiste, *Luc. xvi,* et le Saint des saints fut oint de l'huile sacrée ; toutes choses qui avant l'incarnation du Christ, étaient des espérances, mais nullement des réalités. L'ange le dit lui-même, il faut compter les soixante-dix semaines d'années ou cinq cents quatre-vingt-dix ans, à partir du jour de la réponse qui autorise la reconstruction de Jérusalem, c'est-à-dire de la vingtième année du règne d'Artaxerxès en Perse, puisque c'est alors que Néhémie, échanson de ce prince, *Nehem. i,* comme le raconte le second livre d'Esdras, lui adressa sa requête et reçut en réponse la permission pour que Jérusalem fût reconstruite. Voilà la sortie de la parole qui devait permettre de

belli statuta desolatio. Confirmabit autem pactum multis hebdomada una ; et in dimidio hebdomadis deficiet hostia et sacrificium. Et erit in templo abominatio desolationis, et usque ad consummationem et finem perseverabit desolatio. » *Dan. ix, 24-27.* Quia Propheta dixerat : « Eduxit populum tuum, et nomen tuum invocatum est super civitatem tuam, et super populum tuum. » *Dan. ix, 19.* Propterea ex persona Dei loquitur Gabriel : Nequaquam populus Dei est, sed populus tuus ; nec urbs sancta Dei, sed sancta, ut dicis, (*Al. discas*) tibi. Simile quid et in Exodo legimus, quando Deus loquitur ad Moysen : « Descende, peccavit enim populus tuus. » *Exod. xxxii, 7,* hoc est, non populus meus, quia me deseruit. Quia igitur postulas pro Jerusalem, et oras pro populo Judæorum, audi quid in septuaginta annorum hebdomadibus futurum sit populo tuo et urbi tuæ que sequuntur. Scio de hac questione ab eruditissimis viris varie disputatum, et unumquemque pro capiti ingenii sui dixisse quod senserat. Quia igitur periculosum est de magistrorum Ecclesie judicare sententias, et alterum præferre alteri, dicam quid unusquisque senserit, lectoris arbitrio derelinquens, cujus expositionem sequi debeat.

Africanus in quinto Temporum volumine, de septuaginta hebdomadibus hæc locutus ad verbum est : « Capitulum quod in Daniele de septuaginta hebdomadibus legitur multa et mirabilia continet, quæ nunc longum est dicere ; ergo quod ad presens opus pertinet, de temporibus disserendum est. Nullique dubium quin de adventu Christi predicatio sit, qui post septuaginta hebdomadas mundo apperuit, post quem consummata sunt delicta, et finem accepit peccatum, et deleta est iniquitas, et annunciata justitia sempiterna, quæ legis justitiam vinceret, et impleta est visio, et propheta, quia lex et Propheta usque ad Baptistam Joannem, *Luc. xvi,* et unctus est Sanctus sanctorum ; quæ omnia prorsusquam Christus humanum corpus assumeret, sperabantur magis quam tenebantur. Dicit autem ipse Angelus septuaginta annorum hebdomadas, id est, annos quadringentos nonaginta, ab exitu sermonis, ut responderetur et ut ædificaretur Jerusalem, vicesimum Artaxerxis regis Persarum annum habere principium. Nehemias quippe hujus pincernæ, *Nehem. i,* sicut in Esdræ libro II legitur, rogavit regem acceptique responsionem, ut ædificaretur Jerusalem. Et iste egressus est sermo qui extruendæ urbis et circumdandæ

rebâtir et d'entourer de murs cette ville, ouverte jusque-là aux incursions des nations voisines. Sans doute, l'édit du roi Cyrus ayant laissé la liberté de retourner à Jérusalem à tous ceux qui voudraient y rentrer, le pontife Josué et Zorobabel, et plus tard le prêtre Edras, avec tous ceux qui avaient voulu les suivre au retour, s'efforcèrent de construire le temple et la ville avec ses murailles; mais ce fut au milieu des obstacles venus des nations voisines, qui s'opposaient à l'achèvement de l'entreprise sous prétexte que le roi n'en avait pas donné l'ordre. Elle resta donc inachevée jusqu'à Néhémie et à la vingtième année du règne d'Artaxerxès; or la captivité ayant duré soixante-dix ans avant la conquête de la Chaldée par les Perses, et la domination des Perses ayant maintenant cent quinze ans révolus, on était à la cent quatre-vingt-cinquième année après la prise de Jérusalem, lorsque pour la première fois Artaxerxès donna l'ordre de reconstruire cette ville, et ce fut Néhémie qui présida à la construction de la place et des murs d'enceinte. Que l'on compte soixante-dix semaines d'années à partir de cette époque jusqu'à Jésus-Christ, et on les trouvera. Si on les fait commencer à un autre moment, les temps ne concorderont pas, et les contradictions fourmilleront. Si nous parlons de Cyrus et du premier acte de clémence qui délivra les Juifs de la captivité, nous trouve-

muris daret licentiam; quæ usque ad illud tempus vicinarum gentium patebat incursibus. Si quidem ad Cyri regis imperium, qui volentibus reverti Jerusalem dederat potestatem, Jesus Pontifex et Zorobabel, et postea Edras sacerdos, et ceteri qui cum eis proficere veluerant, templum et urbem, et muros ejus ædificare conati sunt, prohibentibus in circuitu nationibus, ne impleretur opus, quasi hoc rex non jussisset. Mansit itaque imperfectum opus usque ad Nehemiam, et vicissimum annuum regis Artaxerxis; (Ergo captivitas ante regnum Persarum annis 70.) quo tempore regni Persarum, centum et quinquedecim anni fuerant evoluti captivitatis autem Jerusalem centesimus octogesimus et quintus annus erat; tunc primum Artaxerxes jussit muros extrui Jerusalem, cui operi circumdati; et ex illo tempore si numerare velis septuaginta annorum hebdomadas usque ad Christum poteris invenire. Quod si horum principum ab alio tempore voluerimus sumere, et tempora non conciderint, et multa reperimus contraria. Nam si a Cyro, et prima ejus indulgentia, qua Judæorum est laxata captivitas, septuaginta numerentur hebdomadæ, centum et eo amplius inve-

ront cent ans et un peu plus au-dessus du nombre fixé des soixante-dix semaines; l'excédant sera plus grand, si l'on choisit le jour où l'ange parla à Daniel, et il sera bien plus considérable encore si l'on compte les semaines à partir du commencement de la captivité. Le royaume des Perses, jusqu'à la conquête des Macédoniens, dura deux cent trente ans; les Macédoniens eux-mêmes régnèrent trois cents ans, et de là jusqu'à la quinzième année de Tibère César, époque de la Passion du Christ, on compte soixante ans; le tout réuni donne un total de cent quatre-vingt-dix ans, c'est-à-dire cent ans de trop. Au contraire, en comptant depuis la vingtième année du règne d'Artaxerxès jusqu'à Jésus-Christ, on trouve exactement les soixante-dix semaines, d'après le calcul lunaire des Hébreux, qui suspectent les mois, non sur le cours du soleil, mais sur celui de la lune. De la cent-quinzième année de l'empire des Perses, qui est la vingtième du règne d'Artaxerxès sur ce même pays, et qui correspond à la quatrième année de la quatre-vingt-troisième Olympiade, jusqu'à la seconde année de la deux cent-deuxième Olympiade, qui est la quinzième du règne de Tibère-César, on réunit quatre cent soixante-quinze ans, qui font quatre cent quatre-vingt-dix années hébraïques en mois lunaires, chacun de ces mois, d'après leur calcul, pouvant se composer de vingt-neuf jours et demi, en

niesim annos, qui statutum septuaginta hebdomadarum excedant numerum; et multo plus si ex qua die locutus est Danieli angelus; additurque amplior numerus, si captivitatis exordium volueris hebdomadarum habere principium. Permissi enim regnum Persarum, usque ad initium Macedonum, annis ducentis triginta, et ipsi Macedones regnaverunt annis trecentis, alque exinde usque ad annum (ἐκκαίδεκάτον) quintumdecimum Tiberii Cesaris, quando passus est Christus, numerantur anni sexaginta, qui simul faciunt annos quingentos nonaginta, ita ut centum suspersint anni. A viciesimo autem anno Artaxerxis regis usque ad Christum, complectitur hebdomadæ septuaginta, juxta lunarem Hebræorum supputationem, qui menses non juxta solis, sed juxta lune cursum numerant. Nam a centesimo et quinquedecimo anno regni Persarum, quando Artaxerxes rex ejusdem imperii viciesimum regi sui habebat annum, et erat octogesimæ et tertie Olympiadis annus quartus, usque ad ducentesimum (ΑΙ. centesimum) secundam Olympiadem, et secundum ejusdem Olympiadis annum, Tiberique Cesaris annum quintumdecimum, colliguntur anni quadringentii septuaginta quinque, qui faciunt annos Hebræicos

sorte que le cours du soleil pendant quatre cent quatre-vingt-dix ans ait en plus trois cent soixante-cinq jours et le quart d'un jour, et pour les douze mois d'une année, onze jours et le quart d'un jour. Aussi les Grecs et les Juifs ajoutent-ils trois mois à chaque période de huit ans. On trouve en effet quatre-vingt-dix jours ou trois mois en multipliant onze et quart par huit, et dans quatre cent soixante-quinze ans, il y a cinquante-neuf années octenaires et trois mois, qui font ensemble environ quinze ans. Ajoutez ceux-ci à quatre cent soixante-quinze, et vous réaliserez les soixante-dix semaines, ou ensemble quatre cent quatre-vingt-dix ans. Voilà ce que dit textuellement Africanus.

Passons à Eusèbe de Pamphile, qui émet, je ne sais pourquoi, les conclusions suivantes dans le huitième livre de sa *Démonstration évangélique*: « Ce n'est pas sans motif, ce me semble, qu'a été faite la division des soixante-dix semaines, en sorte que le texte dise d'abord sept, puis soixante-deux, à quoi est enfin ajoutée en dernier lieu une semaine, qui est elle-même partagée en deux parties. Et en effet, le texte dit: « Sachez ceci et gravez-le dans votre cœur: Depuis l'ordre et la réponse qui seront donnés pour rebâtir Jérusalem, jusqu'au Christ chef

de mon peuple, il y aura sept semaines et soixante-douze semaines; » et après les détails qu'il donne à la suite, il s'exprime ainsi à la fin: « Il confirmera son alliance avec plusieurs dans une semaine. » Il est évident que ce n'est pas sans raison et en dehors de l'inspiration de Dieu que l'ange s'est ainsi exprimé dans sa réponse. Cette observation semble demander un motif sûr et déterminant, afin que le lecteur prête une attention soutenue et recherche la cause d'une telle division. Que s'il faut que nous donnions notre sentiment d'après une autre explication sur cette leçon du prophète, sur ce que dit l'ange: « Depuis que fut prononcée la réponse qui ordonna de rebâtir Jérusalem jusqu'au règne du Christ, » il n'y eut, croyons-nous, dans cet intervalle que les princes qui furent à la tête du peuple Juif après cette prophétie et le retour de Babylone, c'est-à-dire les pontifes que l'Écriture surnomme Christ, parce qu'ils furent oints; le premier fut Josué fils de Josédéc, et puis vinrent les autres jusqu'à l'avènement de notre Seigneur et Sauveur. Ce sont eux que la prophétie désigne en ces termes: « Depuis que fut prononcée la réponse qui donna l'ordre de rebâtir Jérusalem, jusqu'au règne du Christ, il y a sept semaines et soixante-deux semaines, » en sorte que les sept

quadringentos nonaginta, juxta lunares (ut diximus) menses. Qui secundum illorum supputationem possunt facere per singulos menses dies viginti novem (ΑΙ. viginti octo), et semis, ita ut solis circulus per annos quadringentos nonaginta plus habeat dies trecentos sexaginta quinque, et quartam diei partem, et per duodecim menses singulorum annorum unodecim dies et quarta diei pars amplius reperitur. Unde Græci et Judæi, per octo annos trium mensium ἑβδομήδεκα, faciunt. Si enim octidies undecim et quartam partem volueris supputare, nonaginta dies, hoc est, tres menses efficies, et in quadringentis septuaginta (ΑΙ. quadraginta) quinque annis octonarii reperientur anni quinquaginta novem, et menses tres, qui simul faciunt plus minusve annos quindecim; quos si quadringentis septuaginta quinque annis volueris addere, septuaginta annorum facies hebdomadas, hoc est, simul annos quadringentos nonaginta. Hæc Africanus eisdem verbis quibus expressimus locutus est.

Transeamus ad Eusebium Pamphili, qui in octavo libro ἐπιφανείων ἀποδείξεως tale nescio quid suspicatur: « Non mihi videtur frustra septuaginta hebdomadarum facta divisio, ut primum diceretur « septem, » deinde « sexaginta duæ, » et ultima adderetur « hebdomas una, » que et ipsa in duas partes

sexta est. Scriptum est enim: « Scies et intelliges: ab exitu sermonis, ut responderetur, et ædificetur Jerusalem, usque ad Christum ducentem, hebdomadas septem, et hebdomadas sexaginta duas; » et post alia que narravit in medio, ponit in fine: « Confirmabit testamentum plurimis hebdomada » (ΑΙ. hebdomadas) « una. » Hæc non frustra et absque inspiratione Dei angelum respondisse manifestum est. Quæ observatio cautam atque sollicitam videtur expetere rationem, ut lector diligenter attendat, et causam divisionis (ΑΙ. visionis) inquirat. Sin autem necesse est nos dicere quod sentimus, juxta aliam expositionem, que a presentibus versatur lectione, in eo quod Angelus ait: « Ab exitu sermonis ut responderetur et ædificetur Jerusalem usque ad Christum ducentem, » non alios arbitramur quam principes, qui post hæc prophetiam, et reversionem de Babylone Judaico populo præfuerunt, hoc est ἀρχιερεῖς; et pontifices quos « Christos, » ab eo quod uncti sunt, Scriptura cognominat; quorum princeps fuit Jesus filius Josédéc, Sacerdos magnus et qui fuerunt usque ad adventum Domini Salvatoris. Hosque significat vaticinium propheta, dicens: « Ab exitu sermonis, ut responderetur et ædificetur Jerusalem, usque ad Christum ducentem, hebdomadæ septem, et hebdomadæ sexaginta duæ, id est, ut septem hebdomadæ et

semaines et les soixante-deux, qui font ensemble quatre cent quatre-vingt-trois ans, doivent se compter à partir de Cyrus. Nous ne voudrions point paraître avancer simplement une opinion téméraire, sans preuves à l'appui ; dénombrons donc le christ ou oints dans le pontificat qui furent les successeurs de Josué fils de Josédéc jusqu'à la venue du Seigneur. Après la prophétie de Daniel, qui eut lieu sous le roi Cyrus, et après que peuple fut revenu de Babylone, le premier, avons-nous dit, et le grand-prêtre Josué fils de Josédéc qui jeta les fondements du temple avec Zorobabel fils de Salathiel. L'entreprise étant empêchée par les Samaritains et les autres nations d'alentour, les années de sept semaines ou quarante-neuf ans s'écoulèrent, pendant lesquelles l'œuvre du temple demeura inachevée, et que la prophétie sépare des autres soixante-deux. Au reste les Juifs dans l'Évangile parlent au Seigneur d'après cette opinion : « Ce temple a été bâti en quarante-six ans, et vous le rétablirez en trois jours ? » *Joan. ii, 20*. Il y a bien ce nombre d'années depuis la première année du règne de Cyrus, qui laissa toute liberté aux Juifs qui voudraient retourner dans leur patrie, jusqu'à la sixième année du règne de Darius sous lequel l'œuvre du temple fut entièrement achevée. Or Josèphe a ajouté les trois autres années, qui furent employées à construire l'enceinte du

postea sexaginta duæ, quæ faciunt annos quadringentos octoginta tres a Cyro numerantur. Ac ne videatur proœcæ tantum ferre sententiam, et non probaret que dicimus, numeremus eos qui post Jesum filium Josedec, usque ad adventum Domini populo præfuerunt Christi, id est, uncti in pontificatum. Primus igitur, ut ante jam diximus, post Danielis prophetiam, quæ facta est sub Cyro rege, postquam de Babylone reversus est populus, Jesus filius Josedec fuit, sacerdos magnus, et Zorobabel filius Salathiel, qui templi fundamenta jecerunt, impedimento opere a Samaritis et aliis in circuitu nationibus, septem hebdomadarum anni completi sunt, id est, quadraginta et novem, in quibus imperfectum opus templi fuit, et quas prophetia a reliquis sexaginta duabus hebdomadibus separat. Denique et Judæi in Evangelio et hac opinione (*Al. opinione*) loquuntur ad Dominum : « Quadraginta et sex annis ædificatum est templum hoc, et tu in tribus diebus suscitabis illud ? » *Joan. ii, 20*. Tot enim anni sunt a primo anno Cyri regis, qui libertatem dedit volentibus Judæis reverti in patriam, usque ad sextum annum Darii regis, sub quo templi opus omne completum est. Porro Josephus, et alios

temple et quelques autres détails demeurés imparfaits ; additionnées avec les quarante-six, elles donnent quarante-neuf ans ou sept semaines. Les autres soixante-deux semaines se comptent de la septième année du règne de ce même Darius. En ce temps-là Josué, fils de Josédéc, et Zorobabel, déjà d'un âge avancé, étaient à la tête du peuple, et c'est sous eux que prophétisèrent Aggée et Zacharie. Après eux, Esdras et Néhémie venant de Babylone, bâtirent les murailles de la ville, sous le pontificat de Joachim, fils de Josué surnommé Josédéc. Joachim eut pour successeurs au sacerdoce Eliasub, suivi de Joiada, que remplaça Johanna ; celui-ci eut pour successeur Jaddus, à l'époque duquel Alexandre, roi de Macédoine, bâtit Alexandrie, comme Josèphe le rapporte dans son livre des *Antiquités*, vint à Jérusalem, et immola des victimes dans le temple. Après la mort d'Alexandre, arrivée dans la cent treizième Olympiade, l'an deux cent trente-six de l'empire des Perses, qui avait commencé la première année de la cinquante-cinquième Olympiade, époque à laquelle Cyrus roi des Perses vainquit les Babyloniens et les Chaldéens, et après la mort du grand-prêtre Jaddus, qui fut à la tête du temple sous Alexandre, Onias reçut le pontificat ; en ce temps-là Sollecus, après la soumission de Babylone, mit sur sa tête la couronne de toute la Syrie et de l'Asie, la douzième année après

tres annos addidit, in quibus *septuaginta* templi, et quedam alia que remanserant perfecta sunt ; qui additi quadraginta sex annis, faciunt annos quadraginta novem, id est, septem annorum hebdomadas. Reliquis autem sexaginta duas hebdomadas ab ejusdem Darii septimo anno enumerant. Quo tempore Jesus filius Josedec et Zorobabel jam majoris ætatis populo præerant ; sub quibus prophetaverunt Aggæus et Zacharias ; post quos Esdras et Nehemias de Babylone venientes, muros urbis exstruxerunt, tenente pontificatum Joachim, filio Jesu, engmento Josedec ; post quem successit in sacerdotium Eliasub, ac deinde Joiada, et postea Joannes ; post quem Jaddus, cujus ætate Alexander, rex Macedonum, condidit Alexandriam, et Josephus « Antiquitatum » libris loquitur, venitque Hierosolymam, et victimas in templo immolavit. Mortuo autem Alexandro, centesima tredecima Olympiade, anno ducentesimo tricesimo sexto regni Persarum, quod æpeatur primo anno quinquagesimæ quintæ Olympiadis, quo tempore Cyrus rex Persarum Babyloñios Chaldæosque superavit, et post mortem Jaddi sacerdotis, qui sub Alexandro templo præfuit, suscepit pontificatum Onias ; quo tempore Seleucus, subjugata Ba-

la mort d'Alexandre. Il y avait alors deux cent quarante-huit ans écoulés depuis l'avènement de Cyrus. C'est depuis ce temps que le livre des Machabées compte le règne des Grecs. Après Onias les Juifs eurent à leur tête le pontife Eléazar. On rapporte à cette époque la traduction en grec des Écritures saintes par les Septante, à Alexandrie. A Eléazar succède un autre Onias, remplacé lui-même par Simon, sous le pontificat duquel Josué fils de Sirach écrivit le livre appelé en grec le *Panarète*, et faussement attribué en général à Salomon, Simon eut pour successeur un troisième Onias, au temps duquel Antiochus força les Juifs à sacrifier aux idoles. Onias mort, Juda Machabée purifia le temple et brisa les idoles. Il eut pour successeur son frère Jonatham, après lequel le peuple fut gouverné par Simon, frère de l'un et de l'autre, à la mort duquel s'achève la deux cent soixante-dix-septième année du royaume de Syrie ; et c'est jusqu'à ce moment que va le premier livre de l'histoire des Machabées. Depuis la première année de Cyrus roi des Perses, jusqu'à la fin du premier livre des Machabées et à la mort du grand-prêtre Simon, on compte quatre cent vingt-cinq ans. Après lui Jean occupa le pontificat pendant vingt-neuf ans, et à sa mort, le peuple eut à sa tête pendant un an Aristobule, le premier qui, depuis le retour de

bylone, diadema totius Syriæ et Asiæ capiti suo imposuit, anno duodecimo mortis Alexandri. In quod tempus supputantur omnes anni a Cyri imperio, ducenti quadraginta octo. Ex qua ætate Scriptura Machabæorum regnum Græcorum enumerat. Post Oniam præfuit Judæis pontifex Eleazarus. Quo tempore Septuaginta interpretes Scripturas sanctas Alexandriæ dicuntur in Græcum vertisse sermonem. Post quem alter Onias, cui successit Simon, quo regente populum, Jesus filius Sirach scripsit librum qui Græcè *Παναρέτης*, appellatur, et perisicæ Salomonis falso dicitur. Cui successit in pontificatum alius Onias, quo tempore Antiochus Judæos diis gentium immolare cogebat. Quo mortuo, Judas Machabæus purgavit templum, et idolorum simulacra contrivit. Cui successit frater Jonathan ; et post eum rexit populum Simon frater utriusque, in cujus morte ducentessimus septuagesimus septimus regni Syriæ impletus est annus ; et usque ad hoc tempus, Machabæorum primus liber historiam Persarum, usputanturque a primo anno Cyri regis voluminis et que ad finem primi Machabæorum voluminis et mortem Simonis pontificis, anni quadringenti vintumque superavit, et post mortem Jaddi sacerdotis, qui sub Alexandro templo præfuit, suscepit pontificatum, annis viginti novem ; quo mortuo Aristobulus,

Babylone, joignit à la dignité du pontificat le diadème, insigne de la puissance royale. Son successeur fut Alexandre, pontife-roi comme lui, qui gouverna le peuple pendant vingt-sept ans. C'est jusque-là, depuis la première année du règne de Cyrus et le retour des captifs qui voulurent rentrer en Judée, qu'on compte quatre cent quatre-vingt-trois ans, qui font sept et soixante-deux, ou soixante-neuf semaines. Pendant ce temps, le peuple juif fut gouverné par les pontifices, et c'est à eux, à mon avis, que l'Écriture donne ici le nom de chréists chefs. Alexandre le dernier d'entre eux étant mort, les séditions divisèrent le peuple en différentes factions, sans aucun chef, si bien qu'Alexandra appelée aussi Salina, épouse de ce même Alexandre, obtint la couronne, en réservant le pontificat à son fils Hircan, et elle légua le sceptre à son autre fils Aristobule, qui la garda dix ans. Comme les deux frères se combattaient dans une lutte intestine et entraînaient la nation juive et des partis contraires, survint Cnéus Pompey, général de l'armée romaine, et après avoir pris Jérusalem, il pénétra jusqu'au lieu saint du temple appelé le Saint des saints ; il envoya à Rome Aristobule chargé de chaînes, le réservant pour son triomphe, et il confirma le pontificat à Hircan, frère d'Aristobule. Alors pour la première fois la nation juive devint tri-

uno anno præfuit populo ; qui primus reversus de Babylone, diadema insigne regie potestatis cum honore pontificatus assumpsit. Hujus successor fuit Alexander, rex pariter et pontifex, qui rexit populum annis viginti septem ; et hæcenus, a primo anno Cyri regis, et captivorum reditu, qui in Judæam venire voluerunt, supputantur anni quadringenti octoginta tres, quos septem et sexaginta duas hebdomade, id est, sexaginta novem simul efficiunt. Et hoc omni tempore pontifices rexerunt populum Judæorum, quos ego nunc arbitror vocari Christos duces. Mortuo autem novissimo eorum Alexandro, hæc atque illuc in varias partes absque ullo duce gens Judæorum seditionibus vexabatur, in tantum ut Alexandra, quæ et Salina vocabatur, ejusdem Alexandri uxor, obtineret imperium, et pontificatum quidem Hircano filio reservaret ; Aristobolo autem alteri filio regnum traderet, quod obtinuit annis decem. Pugnantibus autem contra se intestina seditione germanis, et gentem Judæorum in diversa stantia trahentibus, supervenit Cneus Pompeius dux Romani exercitus, captæque Hierosolyma usque ad adyta templi ingressus est, que vocabantur « Sancta sanctorum, » vincitumque (*Al. victumque*) Aristobolum Roman misit servans triumpho suo, et pon-

butaire de Rome. Hérode fils d'Antipater, ayant mis à mort Hircan, reçut d'un sénatus-consulte le royaume de Judée, et fut le premier étranger qui gouverna les Juifs. Celui-ci, après la mort des pères, n'investissait nullement du pontificat, leurs fils, selon la loi de Moïse, mais il le donnait à d'autres, et ce n'était même pas pour un long temps, si ce n'est par faveur et à prix d'argent, méprisant ainsi les commandements divins. »

Le même Eusèbe donne un autre commentaire, qui grossirait trop ce livre, si nous voulions le traduire en latin. Voici la substance de son interprétation : Depuis la sixième année de Darius, qui régna sur les Perses après Cyrus et son fils Cambyse, c'est-à-dire depuis l'époque où les constructions du temple furent achevées, jusqu'à Hérode et à César Auguste, il compte les sept et les soixante-deux semaines, qui font quatre cent quatre-vingt-trois ans, au temps où le Christ Hircan, dernier pontife de la race des Machabées, fut mis à mort par Hérode, et où cessa la succession des pontifes d'après la loi de Dieu. La ville et le sanctuaire même furent dévastés par l'armée romaine sous le général romain, ou par Hérode, qui s'empara avec l'aide des Romains du trône de la Judée qui ne lui était pas dû. Pour la suite du texte : « Il confirmera son alliance avec plusieurs dans une

tificatum Hircano fratri ejus tradidit. Tunc primum gens Judæorum Romanis facta est tributaria. Post quem Herodes filius Antipatris, interfecto Hircano, regnum Judæorum senatus consulto accepit, et primum alienigena Judeis præfuit. Qui pontificatum quoque nequaquam juxta legem Moysi, mortuis parentibus, tradidit liberis, sed alienis, et nec ipsis multo tempore, nisi ob gratiam et pretium, divinæ legis jusse commensens. »

Ponit et aliam idem Eusebius explanationem, quam si voluerimus in Latinum sermonem vertere, extendemus libri magnitudinem. Hæc est ergo interpretationis ejus sententia : A sexto anno Darii, qui post Cyrum et Cambysen filium ejus regnavit in Persis, quando templi opera consummata sunt, usque ad Herodem et Cesarum Augustum, numerat hebdomadas septem et sexaginta duas, quæ faciunt annos quadraginta octoginta tres ; quando Christus, hoc est, Hircanus, novissimus pontifex de genere Machabæorum, ab Herode jugulatus est, et cessavit juxta legem Dei pontificum successio. Civitatem quoque et ipsum sanctuarium sub duce Romano, Romanus vastavit exercitus, sive ipse Herodes, qui per Romanos indebitum in Judæos arripuit imperium. Quodque infert : « Confirmabit enim pactum

semaine, les hosties et les sacrifices seront abolis, » Eusèbe en donne cette interprétation, que sous le règne d'Hérode en Judée et d'Auguste à Rome, naquit le Christ, qui prêcha l'Évangile pendant trois ans et six mois, au rapport de l'Évangéliste Jean et affermit le culte du vrai Dieu dans un grand nombre, et sans nul doute avec les apôtres et les fidèles, quand après la Passion, dans l'autre demi-semaine, les hosties et les sacrifices furent abolis. Tout ce qui se fit ensuite dans le temple ne fut plus sacrifice de Dieu, mais culte du diable, tous ayant crié d'une commune voix : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ; » *Math.* xxvii, 25. « Nous n'avons d'autre roi que César. » C'est ce que le lecteur studieux trouvera discuté tout au long dans la chronique de ce même Eusèbe, que j'ai traduite en latin, il y a déjà plusieurs années. Voici comment nous pouvons prouver que, depuis l'achèvement du temple jusqu'à la dixième année du règne d'Auguste, époque à laquelle Hérode, après le meurtre d'Hircan, obtint le trône de Judée, il y a sept et soixante-deux semaines, ou quatre cent quatre-vingt-trois ans. La première année de la soixante-sixième olympiade et la sixième du règne de Darius, la construction du temple fut achevée, et la troisième année de la cent quatre-vingt-sixième olympiade ou la dixième an-

multis hebdomada » (*Al. hebdomadis*) « Ua, et in dimidio hebdomadis deficit hostia, et sacrificium, » sic interpretatur, quod et Herode regnante apud Judæam et Augusto apud Romanos, Christus natus sit, qui tribus annis et sex mensibus juxta Evangelistam Joannem Evangelium predicavit, et confirmavit veri Dei cultum multis, aut dubium cum apostolis, et credentibus, quando post passionem Domini in dimidia rursus hebdomada deficit hostia et sacrificium. Quidquid enim templo postea factum est, non fuit sacrificium Dei, sed cultus diaboli, cunctis in commune clamantibus : « Sanguis ejus super nos et super filios nostros ; » *Math.* xvi, 25 ; et : « Non habemus regem, nisi Cesarem. » Quem locum in Chronico ejusdem Eusebii, quem ante annos plurimos in Latinam linguam vertimus, diligens lector plenius edisserunt poterit invenire. Quod autem a perfectione templi usque ad decimum Augusti imperatoris annum, quando interfecto Hircano, Herodes Judæam obtinuit, septem et sexaginta duæ hebdomadæ, id est, quadringenti octoginta tres supputentur anni, sic possumus approbare : Sexagesimæ sextæ (Lege utrobique septima) Olympiadis primo anno, hoc est, Darii sexto, completa est templi ædificatio, et centesimæ octogesima sextæ Olym-

née du règne d'Auguste, Hérode s'empara du trône de Judée ; chaque olympiade équivalant à quatre ans, nous trouvons bien en tout quatre cent quatre-vingt-trois ans. Le même Eusèbe émet une autre opinion, que je ne repousse pas absolument ; c'est que plusieurs commentateurs étendent la dernière semaine à soixante-dix ans, en comptant dix ans pour chaque année de cette semaine. Ils disent que de la passion du Seigneur jusqu'au règne de Néron, il y a trente-cinq ans, et que là s'arrête la semaine de soixante-dix ans, au temps où les armes romaines furent portées une première fois contre les Juifs. Ensuite, depuis Vespasien et Titus, lorsque Jérusalem et le temple furent livrés aux flammes, jusqu'à Trajan, il y a encore trente-cinq ans, ce qui complète la semaine dont l'ange avait dit à Daniel : « Il confirmera son alliance avec plusieurs dans une semaine. » Et en effet, l'Évangile fut prêché dans tout l'univers par les Apôtres, qui parvinrent jusqu'à cette époque, puisque les histoires ecclésiastiques rapportent que l'Évangéliste Jean vécut jusqu'au règne de Trajan. Mais je ne vois pas comment on peut accepter de compter les autres semaines, les sept et les soixante-deux, par semaines de sept années, et celle-ci seule comme ayant soixante-dix ans, chacune de ses années valant dix années. Voilà les commentaires d'Eusèbe.

Voici maintenant quel est l'avis d'Hippolyte

piadis anno tertio, id est, Augusti decimo, Herodes in Judæos cepit imperium ; qui faciunt annos quadringentos octoginta tres, per singulas Olympiades, quadriennio supputato. Dicit idem Eusebius, et aliam opinionem, quam ex parte non reprobo ; quod perique unam hebdomadam annorum in septuaginta annos extendant, per singulas hebdomadis annos, decennio supputato. Et volunt a passione Domini usque ad Neronis imperium, annos esse triginta quinque ; quando contra Judæos Romana primum arma commota sunt, et hanc esse dimidiam hebdomadam annorum septuaginta. Postea vero a Vespasiano et Tito, et deinceps quando Jerosolyma templumque successum est, usque ad Trajanum, alios esse annos triginta quinque, et hanc esse hebdomadam de qua angelus loquitur Danieli : « Confirmabit autem pactum multis hebdomada una. In totum enim orbem per apostolos Evangelium prædicatum est, qui usque ad illud tempus perseveraverunt, tradentibus ecclesiasticis historiis Joannem et Evangelistam usque ad tempora vixisse Trajani. Sed nescio quomodo superiores hebdomadas septem et sexaginta duas, per septenos annos, et hanc unam per denos, id est, septuaginta annis possumus acci-

sur cette même matière : Il compte les sept semaines avant le retour du peuple, et les soixante-deux après le retour, jusqu'à la naissance du Christ, ce calcul est en désaccord complet avec la chronologie, puisqu'on compte deux cent trente ans pour l'empire des Perses, trois cents pour celui des Macédoniens, et après eux jusqu'à la naissance du Seigneur trente ans, c'est-à-dire, depuis le commencement du règne de Cyrus en Perse jusqu'à la venue du Sauveur, cinq cent soixante ans. En outre, il diffère la dernière semaine à la consommation du monde, et il la divise en temps d'Elie et de l'Antechrist, de manière que la connaissance de Dieu soit confirmée dans trois années et demie de cette dernière semaine, dont il est dit : « Il confirmera son alliance avec plusieurs dans une semaine ; » *Dan.* ix, 27 ; et que pendant trois autres années les hosties et les sacrifices soient abolis sous l'Antechrist. Alors le Christ survient, et mettant à mort l'esprit d'iniquité avec le souffle de sa bouche, la désolation persévérera jusqu'à la consommation et à la fin.

Apollinaire de Laodicée, se dégageant complètement de la question des temps passés, étend ses vœux sur l'avenir, et avance une opinion périlleuse sur des choses incertaines, que si ceux qui vivront après nous ne la voient s'accomplir au temps fixé par lui, force leur sera de chercher une autre solution et d'accuser

pere. Hæc Eusebius. Hippolytus autem de eisdem hebdomadibus opinatus est ita : Septem hebdomadas ante reditum populi supputat, et sexaginta duas post reditum, usque ad nativitatem Christi. Quarum tempora omnino non congruunt, siquidem regni Persarum ducenti et triginta supputantur anni, et Macedonum trecenti, et post illos usque ad nativitatem Domini, anni triginta, hoc est, ab initio Cyri regis Persarum usque ad adventum Salvatoris, anni quingenti sexaginta. Novissimam quoque hebdomadam ponit in consummatione mundi, quam dividit in Elie tempora, et antichristi, ut tribus et semis annis ultimæ hebdomadis, Dei notitia confirmetur, de quo dictum est : « Confirmabit pactum multis hebdomada una ; » *Dan.* ix, 27 ; et tribus aliis annis sub antichristo deficit hostia et sacrificium. Adveniente autem Christo, et iniquum spiritus oris sui interficiente, usque ad consummationem, et finem perseveret desolatio.

Apollinaris autem Laodicænis omni præteritorum temporum se liberans questione, vola extendit in futurum, et periculose de incertis profert sententiam. Que si forte hi qui post nos victuri sunt statuto tempore completa non viderint, aliam solutio-

l'auteur de leur erreur. Voici donc ce qu'il dit — et je traduis mot pour mot, afin de ne point paraître diriger une calomnie contre l'auteur de ce sentiment : Dans cinq cent quatre-vingt-dix ans, les péchés et tous les vices qui sortent des péchés doivent être réprimés; après quoi viendront les biens, et le monde doit être réconcilié à Dieu dans l'avènement du Christ son Fils. Depuis l'apparition du Verbe, quand le Christ fut enfanté du sein de la Vierge Marie, jusqu'à la quarante-neuvième année ou à la fin de sept semaines, Dieu attendit la pénitence d'Israël, mais ensuite, à partir de la huitième année du Claude César, les armes romaines furent tournées contre les Juifs. Et en effet, c'est à l'âge de trente ans, d'après S. Luc, que le Seigneur fait homme commença la prédication de l'Évangile, *Luc*, III, et d'après S. Jean, *Joan*. II et XI, après trois pâques décennales, il accomplit ensuite deux ans, à la suite de quoi on compte six années de Tibère, quatre de Caius César surnommé Caligula et huit de Claude, c'est-à-dire en tout quarante-neuf ans, qui font sept semaines d'années. Or lors qu'après cela se seront écoulées cinq cent trente-quatre années ou soixante-deux semaines, alors Elie, qui viendra selon la promesse du Sauveur, *Luc*, I, pour rendre aux enfants le cœur de leur père, doit rebâtir, dans la dernière semaine, la ville et le temple de Jérusalem, pendant trois ans et

nem querere compellentur, et magistrum erroris arguere. Dicit ergo, ut verbum e verbo interpreter, ne calumniam videar facere non dicenti: In quadringentis nonaginta annis peccata et omnia quae ex peccatis oriuntur vitia comprimenda; post qua ventura sint bona, et reconciliandum: Deo mundum in adventu Christi Filii ejus. Ab exitu enim Verbi, quando Christus de Maria generatus est Virgine, usque ad quadragesimum nonum annum, id est, finem septem hebdomadarum, Israelis expectantiam penitentiam. Postea vero ab octavo Claudii Caesaris anno, contra Iudeos Romana arma correpta. Tricesimo enim juxta evangelistam Lucam anno aetatis suae coepit in carne Dominus Evangelium praedicare, *Luc*, III, et juxta Joannem evangelistam, *Joan*. II, et IX, per tria paschala duos postea implevit annos, et exiit sex Tiberii suppulantur anni, et quatuor C. Caesaris cognomento Caligulae, et octo Claudii, id est, simul anni quadraginta novem, qui faciunt hebdomadas annorum septem. Cum autem quadringentis triginta quatuor anni post hoc fuerint evoluti, id est, sexaginta duae hebdomadae, tunc ab Elia, qui venturus est juxta sermonem Domini Salvatoris, *Luc*, I, ut restituat cor patrum ad filios, in

demie; ensuite viendra l'antechrist, qui s'assiera dans le temple de Dieu, comme l'annonce l'Apôtre, *II Thessal*. II, et qui sera mis à mort par l'esprit du Seigneur après avoir combattu contre les Saints; ainsi qu'il arrivera que la moitié de la semaine verra la confirmation de l'alliance de Dieu avec les saints, et que l'autre moitié amène la cessation des sacrifices sous l'antechrist, qui mettra l'abomination de la désolation, c'est-à-dire l'idole et l'image de son Dieu dans le temple. Ce sera la dernière dévastation et la condamnation du peuple juif qui, au mépris de la vérité de Jésus-Christ, a embrassé le mensonge de l'antechrist. Apollinaire ajoute qu'il adopte cette opinion conjecturale, parce qu'Africanus, auteur du livre des Temps, dont j'ai rapporté plus haut le commentaire, affirme que la dernière semaine se place à la fin du monde; on ne peut donc pas séparer l'enchaînement des âges et il faut réunir, tous les temps, comme le veut la prophétie de Daniel.

Clément, homme d'une rare érudition, prêtre de l'Eglise d'Alexandrie, s'inquiétant peu du nombre des années, prétend que, depuis Cyrus, roi des Perses, jusqu'à Vespasien et Titus, empereurs romains, se sont accomplies soixante-dix semaines d'années, c'est-à-dire quatre cent quatre-vingt-dix ans, les deux mille trois cent jours dont j'ai déjà parlé, étant ajoutés dans ce nombre même. Il s'efforce de dénombrer les

ultima hebdomade aedificandam Jerusalem et templum, per annos tres et semis; venturumque Antichristum, et juxta Apostolum sessurum in templo Dei, *II Thess*. II, et interficiendum spiritu Domini Salvatoris, postquam contra sanctos dimicaverit; atque ita fieri, ut media hebdomada confirmet testamentum Dei cum sanctis, et rursus mandia cessationem victimarum esse praenuntiet sub antichristo, qui ponet abominationem desolationis, id est, idolum et statuam proprii Dei in templo, et erit extremam vastitas, et condemnatio populi Iudeorum, qui spreta veritate Christi, receperunt Antichristi mendacium. Assertit autem idem Apollinarius hanc se temporum capere conjecturam, quia Africanus scriptor Temporum, cujus supra expositionem posui, ultimam hebdomadam in fine mundi esse testatur, nec posse fieri, ut junctae dividantur aetates; sed omnia sibi juxta prophetiam Danielis esse tempora copulanda.

Clemens vir eruditissimus, presbyter Alexandrinus Ecclesiae, parvipendens annorum numerum, a Cyro rege Persarum, usque ad Vespasianum et Titum imperatores Romanos, septuaginta annorum hebdomadas dicit esse completas, id est, annos quadringentis

époques des Perses, des Macédoniens et des Césars dans ces semaines, quand il est évident que, de la première année de Cyrus, roi des Perses et des Mèdes, avec qui Darius partagea le pouvoir, jusqu'à Vespasien et à la destruction du temple, il y a six cent trente ans.

Origène, en présence de ce passage, laisse aux lecteurs le soin de chercher ce qu'ils ne comprennent pas, et comme il n'y avait pas lieu à l'allégorie, qu'il laisse le champ libre à la discussion, serré de près par les limites de la vérité historique, il se contente d'écrire cette courte note dans le dixième volume de *Stromates*: « Il faut, par ce calcul des temps, depuis la première année de Darius fils d'Assuérus jusqu'à la venue du Christ, rechercher combien il y a d'années, quels événements s'y sont passés, et si nous pouvons adapter ces événements à la venue du Seigneur. »

Le livre que Tertullien a écrit contre les Juifs va nous apprendre son sentiment sur les semaines. Je cite: « Par où montrerons-nous que Jésus-Christ vint au bout des soixante-deux semaines? Comptons depuis la première année de Darius, puisque c'est le moment même où la vision est montrée à Daniel. Il lui est dit: « Soyez attentif, et remarquez que je vous réponds sur toutes choses depuis le commencement de ce qu'en dit la prophétie. » Nous devons donc compter depuis la première

année de Darius, époque où Daniel eut cette vision, et voir comment les années s'accomplissent jusqu'à la venue du Christ. Darius régna dix-neuf ans; Artaxerxès, quarante; Ochus, appelé aussi Cyrus, vingt-quatre; Argus, un autre Larius, appelé aussi Mèlas, vingt-un ans; Alexandre de Macédoine, douze ans. Après Alexandre qui avait régné sur les Mèdes et les Perses qu'il avait vaincus, et avait affermi son pouvoir à Alexandrie, après avoir donné son nom à cette ville, Soter régna trente-cinq ans dans cette même Alexandrie, et son successeur Philadelphus trente-huit. Après lui, Evergète occupa le trône vingt-cinq ans, ensuite Philopator, dix-sept, et puis Epiphane, vingt-quatre. Un autre Evergète régna vingt-neuf ans; Soter, trente-huit, Ptolémée, trente-sept; Cléopâtre, vingt ans et cinq mois, et treize ans sous Auguste, qui, après elle eut l'empire encore pendant quarante-trois années, puisque toutes les années du règne d'Auguste furent au nombre de cinquante-six. Remarquons que le Christ est né la quarante-unième année du règne d'Auguste, qui commanda après Cléopâtre, et qu'Auguste vécut encore quinze ans après la naissance de Jésus-Christ. En résumant toutes les années jusqu'à la nativité du Christ, la quarante-unième année d'Auguste, après la mort de Cléopâtre, on trouve quatre cent trente-

gentos nonaginta, additis in ipso numero duobus millibus trecentis diebus, de quibus supra diximus; Persarumque et Macedonum, et Caesarum tempora in his hebdomadibus enumerare conatur, cum juxta diligentissimam supputationem, a primo anno Cyri regis Persarum atque Medorum, in quo imperavit et Darius, usque ad Vespasianum et eversionem templi, supputentur anni sexcenti triginta.

Origenes cum profuisset hoc idem capitulum, hortatus est nos, ut queramus quod non intelligimus, et quia non habebat locum allegoria, in qua est libera disputatio, historiae veritate conclusus, haec in decimo Stromatum volumine breviter annotavit: « Studiosius requirenda sunt tempora a primo anno Darii filii Assneri usque ad adventum Christi, quot anni sint, et ut in illis gesta deantur, et videntur est antea possimus adventum Domini coplante. »

Tertullianus quid dixerit, ex eo libro quem contra Iudeos scripsit, nosse poterimus, cujus verba breviter ponenda sunt: « Unde igitur ostendemus, quia Christus venit ultra sexaginta duas hebdomadas? Numeremus a primo anno Darii, quoniam ipso tempore ostenditur Danieli visio ipsa. Dicit enim ei: « Intellige, et conice a prophetatione nominis respondere me tibi haec. » Unde a primo anno Du-

rii debemus computare, quando hanc vidit visionem Daniel. Videamus igitur anni quomodo implentur usque ad adventum Christi. Darius annis regnavit decem et novem; Artaxerxes annis quadraginta; Ochus qui et Cyrus, annis viginti quatuor; Argus anno uno; Darius alius, qui et Mèlas nominatus est, annos viginti unum; Alexander Macedo annis duodecim. Deinde post Alexandrum (qui et Medis et Persis regnaverat, quos devicerat, et in Alexandria regnum suum firmaverat, quando et nomine suo eam appellavit) regnavit illic in Alexandria Soter annis triginta quinque; cui successit Philadelphus, regnans annis triginta octo. Post hunc Evergetes regnavit annis viginti quinque; deinde Philopator annis decem et septem, et post hunc Epiphane annis viginti quatuor. Item alius Evergetes annis viginti novem. Soter annis triginta octo. Ptolemeus annis triginta septem. Cleopatra annis viginti mensibus quinque. Item Cleopatra conregnavit Augusto annis tredecim. Post Cleopatram Augustus aliis annis quadraginta tribus imperavit. Nam omnes anni Augusti imperii fuerunt numero (A. anni) quinquaginta sex. Videamus (A. videmus) autem quoniam in quadagesimo primo anno imperii Augusti, qui post mortem Cleopatrae imperavit, nascitur Chris-



nissant en un seul. Ajoutons que certains d'entre eux disent que la semaine dont il est écrit : « Il confirme son alliance avec plusieurs dans une semaine, » se divise entre Vespasien et Adrien, en ce que, d'après l'histoire de Joseph, Vespasien et Titus firent la paix avec les Juifs pendant trois ans et six mois, et que les trois années sous Adrien se comptent au temps où Jérusalem fut complètement détruite, le peuple juif massacré en masse, et ce qui en resta chassé de la Judée. Voilà ce que disent les Hébreux, ne s'inquiétant guère de ce que, depuis la première année du règne de Darius chez les Perses, jusqu'à la destruction définitive de Jérusalem, qui leur arriva sous Adrien, on trouve cent soixante-quatre Olympiades, c'est-à-dire six cent quatre-vingt-seize ans, qui font quatre-vingt-dix-neuf semaines hébraïques et trois années, pour arriver au temps où Cochebas, chef des Juifs, fut écrasé, et Jérusalem rasée jusqu'au sol.

« La troisième année de Cyrus roi des Perses, une parole fut révélée, à Daniel, surnommé Balthasar, une parole véritable qui concernait de grandes armées. Il comprit ce qui lui fut dit ; car on a besoin d'intelligence dans les visions. » *Dan.* x, 1. D'où vient donc que nous lisons à la fin de la première vision : Daniel fut jusqu'à la première année du roi Cyrus. » Entendons par là qu'il demeura chez les Chaldéens dans son

plētū, sed ut totum pariter supputetur, ita finem accipit. Nec ignoramus quosdam illorum dicere, quod una hebdomada, de qua scriptum est : « Confirmabit pacem multis hebdomada una, » dividatur in Vespasiano et in Hadriano ; quod justa historiam Josephi, Vespasianus et Titus tribus annis et sex mensibus pacem cum Judæis fecerint ; tres autem anni et sex menses sub Hadriano supputantur, quando Jerusalem omnino subversa est, et Judæorum gens ceteratim exesa, ita ut Judææ quoque finibus pellebantur. Hæc loquuntur Hebræi, non magnopere curantes a primo anno Darii regis Persarum, usque ad extremam subversionem Jerusalem, quæ sub Hadriano eis accidit, supputari Olympiades centum septuaginta quatuor, id est, annos sexcentos nonaginta sex, qui faciunt hebdomadas Hebræicas nonaginta novem, et annos tres ; quando Cochebas dux Judæorum oppressus est, et Jerusalem usque ad solum diruta est.

« Anno tertio Cyri regis Persarum, verbum revelatum est Danieli, cognomento Balthasar, et verbum verum, et fortitudo magna ; intellexitque sermonem. Intelligentia enim est opus in visione. » *Dan.* x, 1. Et quomodo in fine primæ legimus visionis : « Fuit

anciennè dignité, revêtu de pourpre et de lin, jusqu'à la première année du règne de Cyrus, quand celui-ci renversa le royaume de Chaldée, et qu'ensuite il habita auprès de Darius fils d'Assuérus, de la race des Mèdes, qui commanda dans le royaume de Chaldée. Ou assurément, Darius étant mort, pendant la première année du règne duquel il avait connu les mystères des soixante-dix semaines, il raconte qu'il eut cette vision la troisième année du règne de Cyrus. : « Une parole véritable, et une grande force ; » ou la force de Dieu qui accomplira ces choses, ou la force du prophète qui doit comprendre ces choses.

« En ces jours-là, moi Daniel, je fus dans les pleurs tous les jours pendant trois semaines. Je ne mangeai d'aucun pain agréable au goût, et ni chair ni vin n'entrèrent dans ma bouche ; je ne me servis même d'aucune huile, jusqu'à ce que ces trois semaines furent accomplies. » *Dan.* x, 2, 3. Cet exemple nous enseigne qu'en temps de jeûne nous devons nous abstenir des mets les plus délicats — c'est, à mon sens, ce qu'indique l'expression de « pain agréable au goût » — que nous ne devons manger d'aucune viande ni boire d'aucun vin, et qu'en outre nous devons proscrire l'usage de toute onction. Chez les Indiens et chez les Perses, de nos jours encore, la coutume est de s'indre le corps après le bain. Le prophète nous montre

autem Daniel usque ad annum primum Cyri regis? Fuisse ergo eum apud Chaldaeos in pristina dignitate purpura hyssoque vestitum, usque ad annum primum Cyri regis intelligimus, quando subvertit Chaldaeos, et postea cepit esse eum Dario filio Assueri de semine Medorum, qui imperavit super regnum Chaldaeorum. Aut certe jam Dario mortuo, eujus anno septuaginta hebdomadarum sacramenta cognoverat, nunc tertio anno regis Cyri hæc vidisse narratur. « Et verum verbum, et fortitudo magna. » Sive Dei qui ista facturus est, sive prophete qui hæc intellexit, est.

« In diebus illis ego Daniel legabam triam hebdomadarum diebus : panem desiderabilem non comedi, et caro et vinum non introierunt in os meum ; sed neque unguento unctus sum, donec compleretur trium hebdomadarum dies. » *Dan.* x, 2, 3. Hoc docemur exemplo, tempore jejuniti a cibis delicatioribus abstinere (quod ego puto nunc dici panem desiderabilem), nec carne comedere, nec vinum bibere ; insuper et unguenta non querere. Qui mos apud Persas et Indos hodie quoque servatur, ut pro balneis utantur unguentis. Tres autem juncti hebdomadas affligens animam suam, ne transitoria et

l'affliction de son âme pendant trois semaines, afin que cette vocation à la prière ne nous paraisse pas transitoire et fortuite. Selon le sens mystique, celui qui est dans la tristesse pleure l'absence de l'époux, il ne mange pas ce pain le plus agréable au goût qui est descendu du ciel, il ne se nourrit pas d'aliments solides dont la viande est le symbole, il ne boit pas de ce vin qui répand la joie dans le cœur de l'homme, et il n'use pas de cette huile qui répand la joie sur la face, comme nous l'apprend le psaume. *Psal.* ciii, 15. Par ce jeûne, l'épouse à qui a été enlevé l'époux, rend ses larmes dignes d'être exaucées. Quant à Daniel, il ose d'autant mieux adresser sa prière au Seigneur, que déjà la captivité des Juifs avait été en partie délivrée la première année du règne de Cyrus.

« Le vingt-quatrième jour du premier mois, j'étais près du grand fleuve du Tibre. » *Dan.* x, 4. Ezéchiel aussi eut une grande vision sur les bords du fleuve Chobar ; *Ezech.* i ; et les cieux s'ouvrent pour le Sauveur et pour Jean-Baptiste au-dessus du courant du Jourdain. *Math.* iii. Qu'ils se taisent donc, ces esprits en délire, qui cherchant des ombres et des images dans la vérité, s'efforcent de détruire la vérité même, quand ils croient devoir soumettre aux lois de l'allégorie et les fleuves, et les arbres et le paradis.

« Ayant levé les yeux, je vis. » *Dan.* x, 5.

fortuita videatur deprecatio. Secundum Anagogen vero hoc dicendum est quod qui in luca est, et sponsi luget absentiam, non comedit panem desiderabilem qui de celo descendit, neque solidum capit cibum, qui intelligitur in carne, nec bibit vinum quod iustificat opus hominis, nec exilarat faciem in oleo, juxta illud quod in Psalmis legitur : « Ut exhilarat faciem in oleo. » *Psal.* ciii, 45. Hoc autem jejuniu sponsa impetrabilis facit lacrymas, quando sponsus fuerit ablati ab ea. Recte quoque Daniel audeat Dominum deprecari, qui jam ex parte primo anno regis Cyri, Judæorum fuerat laxata captivitas.

« Die autem vicesima et quarta mensis primi, eram juxta fluvium magnum qui est Tigris. » *Dan.* x, 4. Et Ezéchiel juxta fluvium Chobar vidit visionem magnam, *Ezech.* i. Et Domino Salvatori, et Baptiste Joanni super Buenta Jordanis aperiantur oculi. *Math.* iii. Unde eorum deliramenta conticeant, qui umbras et imagines in veritate quærentes, ipsam conantur evertere veritatem, ut flumina, et arbores, et paradisum putent allegoriæ legibus se debere subruere.

L'élevation des yeux est nécessaire, pour que nous puissions contempler les visions mystiques.

« C'était un homme qui était vêtu de lin. » *Dan.* x, 5. Au lieu de *lin*, qui est la traduction d'Aquila, Théodotus transcrit le mot hébreu BADDI, que la version des Septante rend par « fin lin, » et Symmaque, par « étoffes des plus rares. » Notre traduction : « C'était un homme, » et en effet la vision n'avait que la ressemblance d'un homme.

Ses reins étaient ceints d'une ceinture d'or très pur. » *Dan.* x, 6. Le texte hébreu porte le mot OPHAZ, et la traduction d'Aquila est celle-ci : « Ses reins étaient ceints d'une ceinture couleur d'Ophaz. »

Son corps était comme la pierre de chrysolithe, l'une des douze pierres du rational du pontife, le texte hébreu porte THARSIS, mot que Théodotus et Symmaque se sont contentés de transcrire, et que les Septante ont traduit par mer, selon ce que nous lisons dans le psaume : « Par le souffle d'un vent impétueux, vous briserez les vaisseaux de Tharse, » *Psal.* xlvi, 8, c'est-à-dire « de la mer. » De même ce n'est pas à Tarse, ville de Cilicie, comme l'ont cru plusieurs qui ont remplacé une lettre par une autre, ni dans une région de l'Inde, comme l'a écrit Josèphe, que Jonas désirait fuir ; mais réellement dans la mer. *Jon.* i.

« Et levavi oculos meos, et vidi. » *Dan.* x, 5. Elevatione operis est oculorum, ut visionem mysticam cernere valeamus.

« Et ecce vir unus vestitus lineis. » *Dan.* x, 5. Pro « lineis, » quod interpretatus est Aquila, Theodotus addidit positum, Septuaginta, « byssina, » Symmachus *ἰσθαριζ*, id est « præcipua. » Pro eo autem, quod nos juxta Hebraicum verimus : « ecce vir, » Symmachus posuit, « quasi vir ; » non enim vir erat, sed viri habebat similitudinem.

« Et renes ejus accincti auro obryso. » *Dan.* x, 5. Pro quo in Hebræo legitur *וַיְהִי אֹפָז* opaz, quod Aquila ita interpretatus est : « Et lumbi ejus accincti erant colore *וַיְהִי אֹפָז*. »

« Et corpus ejus quasi chrysolithus. » *Dan.* x, 6. Pro chrysolitho qui unus est de duodecim lapidibus qui ponuntur in logio pontificis, in Hebræo habet *תַּרְשִׁישׁ* THARSIS, quod Theodotus et Symmachus eodem verbo interpretati sunt ; Septuaginta vero « mare » appellaverunt, juxta illud quod in psalmo legitur : « In spiritu violento confringes naves Tharsis. » *Psal.* xlvii, 9, id est, « maris. » Et Jonas fugere cupiebat non in « Tharsum » orbem

« Moi Daniel, je vis seul cette vision, et ceux qui étaient avec moi ne la virent point; mais ils furent saisis d'une épouvante si grande qu'ils s'enfuirent dans des lieux obscurs. » *Dan. x, 8.* Pareille chose, disent les Actes, arriva à l'Apôtre Paul, qui contempla seul une vision que les autres n'apercevaient pas. *Act. xxii.*

« Alors une main me toucha et me fit lever sur mes genoux, » etc. *Dan. x, 10.* L'ange se montre sous la figure d'un homme, il touche avec une main d'homme le prophète terrassé, afin que la vue d'un corps comme le sien ôte à celui-ci toute épouvante.

« Et il me dit : Daniel, homme de désirs, » etc... *Dan. x, 11.* C'est à bon droit qu'il est appelé homme de désirs, lui qui par la persévérance dans la prière, la mortification du corps et les jeûnes austères, désire connaître l'avenir et pénétrer les secrets de Dieu. Au lieu d'homme de désirs, Symmaque traduit par homme digne d'être aimé. Et en effet, le Seigneur aime quiconque est saint et a en lui la beauté de l'âme.

« Et il me dit : Daniel, ne craignez point; car dès le premier jour qu'en vous affligeant en la présence de votre Dieu, vous avez appliqué votre cœur à l'intelligence, vos paroles ont été exaucées et vos prières m'ont fait venir ici. » *Dan. x, 12.* Le vingt-quatrième jour du

premier mois, du mois de Nisan, après l'accomplissement des trois semaines ou de vingt et un jours, Daniel a cette vision, et il entend l'Ange lui dire que, dès le premier jour où il a commencé de prier et de se mortifier devant Dieu, ses paroles ont été exaucées. On se demanda pourquoi, puisqu'il avait été aussitôt exaucé, l'ange n'a pas été envoyé vers lui dès le premier moment. Ce délai lui a donné l'occasion de prier Dieu davantage, afin qu'il mérite d'autant plus d'entendre ce que lui vaut sa piété, qu'il a plus longtemps soupiré après ce résultat. Ces mots du texte : « Et je suis entré vers vos paroles, » veulent dire ceci : Après que, par vos bonnes œuvres, vos larmes et vos jeûnes, vous avez eu entrepris d'invoquer la miséricorde de Dieu, j'ai eu l'occasion d'entrer en la présence de Dieu et de le prier pour vous.

« Le prince du royaume des Perses m'a résisté vingt et un jours. » *Dan. x, 13.* Cet ange, à mon avis, est celui à qui est confiée la garde de la Perse, conformément à ce que nous lisons dans le psaume : « Quand le Très-Haut divisa les nations et dispersa les enfants d'Adam, il établit les bornes des nations d'après le nombre des Anges de Dieu. » *Deut. xxxii, 8.* Ce sont là ces princes dont parle l'Apôtre Paul : « Nous prêchons la sagesse aux parfaits, que

Cilicia, ut plerique aestimant, litteram penentes pro littera, vel India regionem, ut putat Josephus, sed absolute in pelagus. *Jen. i.*

« Vidi autem ego Daniel solus visionem; porro viri qui erant mecum non viderunt; sed terror nimis irruit super eos, et fugerunt in absconditum. » *Dan. x, 7.* Et Paulus apostolus simile quid in Actibus apostolorum passus est, ut caeteris non cœrentibus, visionem solus aspiceret. *Act. xxii.*

« Et ecce manus tetigit me, et erexit me super genua mea, » etc. *Dan. x, 10.* In hominis figura videtur angelus, et humanam ad prophetam jacentem mittit manum, ut sui generis corpus aspiciens nequaquam pavcat.

« Et dixit ad me : Daniel vir desideriorum, » etc. *Dan. x, 11.* Congruenter vir desideriorum vocatur, qui instantia precum et afflictione corporis jejuniorumque duritia cupit scire ventura, et Dei secreta cognoscere. Pro « viri desideriorum Symmachus interpretatus est, « virum desiderabilem. » Omnis enim sanctus habens in se animæ pulchritudinem, amatur a Domino.

« Et dixit ad me : « Noli mettere, Daniel; quia ex die primo quo posuisti cor tuum ad intelligendum,

ut te affligeres in conspectu Dei (Al. Domini) tui, exaudita sunt verba tua, et ego egressus sum ad verba tua (Vulg. veni propter sermones tuos). » *Dan. x, 12.* Vigesima quarta die mensis primidi est, Nisan, completis tribus hebdomadibus, hoc est, viginti diebus et uno, cernit hanc visionem; et audit ab angelo, quod ex die primo quo orare cœperit, et affligere se in conspectu Dei, exaudita sunt verba ejus. Quæritur, si statim exauditus est, cur non statim ad eum missus sit angelus. Data est ei per moram occasio amplius Deum deprecantem, ut ex eo quod plus desiderat, per laborem plus audire mereatur. Quod autem ait : « Et ego ingressus sum ad verba tua, » hunc habet sensum : Postquam tu captisti bonis operibus, et lacrymis atque jejunio Dei invocare misericordiam, et ego accepi occasionem, ut ingrederer in conspectu Dei, et orarem pro te.

« Princeps autem regni Persarum resistit mihi viginti et uno diebus. » *Dan. x, 13.* Videtur mihi hic esse angelus cui Persis credita est, juxta illud quod in Deuteronomio legitur : « Quando dividit Altissimus gentes et dissimulabat filios Adam, statuit terminos gentium juxta numerum angelorum Dei. » *Deut. xxxii, 8.* Isti sunt principes de quibus

nal des princes de ce monde n'a connue puis-que s'ils l'avaient connue, ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de la gloire. » *I Corinth. ii, 6, 8.* Le prince, c'est-à-dire l'Ange de la Perse a résisté, désirant dans l'intérêt de la province confiée à ses soins, que tout le peuple des captifs ne fût pas relâché. Et peut-être, bien que dès le premier jour où le prophète eut appliqué son cœur à l'intelligence, il eût été exaucé, l'ange qui devait lui annoncer l'indulgence de Dieu, ne lui fut peut-être pas envoyé sur l'heure, parce que le prince des Perses avait résisté pendant vingt et un jours, énumérant les péchés du peuple Juif, pour montrer qu'ils étaient justement retenus captifs et qu'ils ne devaient pas être relâchés.

« Mais voilà que Michel, un d'entre les premiers princes, est venu à mon secours. » *Dan. x, 13.* Comme l'ange des Perses résistait à votre demande et à ma mission, quand j'offrais vos prières à Dieu, l'archange Michel, qui a la garde du peuple d'Israël, est venu à mon secours. Par premiers princes, il faut entendre les Archanges.

« Et cependant je suis demeuré là près du roi des Perses. » *Dan. x, 13.* Le roi des Perses, c'est encore le prince ou ange de ce peuple; et l'ange qui apparaît à Daniel lui explique qu'il a été retenu quelque temps auprès de Michel qui parlait contre ce prince des Perses.

et Paulus apostolus loquitur : « Sapientiam loquimur inter perfectos, quam nullus principum sæculi hujus cognovit. Si enim cognovissent, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent. » *I Cor. ii, 6, 8.* Hestitit autem princeps, id est, angelus Persarum, faciens pro credita sibi provincia, ne captivorum omnis populus dimitteretur. Et forsitan, cum prima die ex quo posuit cor suum propheta ad intelligendum, exauditus sit a Deo, idcirco non statim missus est angelus qui ei Dei indulgentiam nuntiaret, quia viginti et uno diebus resistit ei princeps Persarum, enumerans peccata populi Judæorum, quod juxta tenerentur captivi, et dimitti non deberent.

« Et ecce Michael unus de principibus primis venit in adjutorium mihi (Vulg. meum). » *Dan. x, 13.* Residente Persarum angelo precibus tuis, et meæ legationi, qui orationes tuas Deo offerebam, venit in adjutorium mihi angelus Michael qui preest populo Israel. Principes autem primos, archangelos intelligimus.

« Et ego remansi ibi juxta regem Persarum. » *Dan. x, 13.* Regem Persarum angelum, id est, principem vocat, et ostendit quod juxta Michaelen sit

« Je suis venu pour vous apprendre ce qui doit arriver à votre peuple dans les jours postérieurs. » *Dan. x, 14.* Ce que Daniel a prié Dieu de lui apprendre, il mérite qu'on le lui dise : il connaîtra ce qui doit arriver au peuple d'Israël, non dans un temps prochain, mais dans les jours postérieurs, à la consommation des temps. »

« Mon Seigneur, lorsque je vous ai vu tout ce qu'il y a en moi de nerfs et de jointures s'est relâché, » etc... *Dan. x, 16.* C'est là l'interprétation de Théodotus, conforme à ce que nous lisons dans le psaume cent deux : « Bénissez le Seigneur, ô mon âme, et que tout ce qui est en moi bénisse son saint nom. » Avant que nous ayons mérité de contempler la vision de Dieu, ce qui est au-dedans de nous regarde au dehors; dès que nous avons eu la vision de Dieu, ce qui est au-dedans de nous se retourne vers nous-mêmes, et nous sommes tout entiers à ces richesses dont le palmiste dit en un autre endroit : « Toute la gloire de la fille des rois lui vient du dedans, au milieu des franges d'or. » *Psal. xlii, 14.*

« Lorsqu'il me parlait encore, je me trouvais plein de force, et je lui dis : Parlez, mon Seigneur, parce que vous m'avez fortifié. Alors il me dit : » *Dan. x, 19.* Si en le touchant celui qui ressemblait à un homme ne l'avait fortifié, et si la crainte n'était sortie de son cœur, il

paulum moratus, qui contra principem Persarum loquebatur.

« Veni autem ut docerem te quæ venturasint populo tuo in novissimis diebus. » *Dan. x, 14.* Quod Daniel deprecatus est, hoc a Deo meretur audire, quid futurum sit populo Israel non in vicino tempore, sed in novissimis diebus, id est, in consummatione sæculi.

« Domine mi, in visione tua dissolute sunt compages meæ, » etc. *Dan. x, 16.* Sic Theodotus interpretatus est, juxta illud quod in centesimo secundo Psalmo legitur : « Benedic, anima mea, Domino, et omnia interiora mea, nomen sanctum ejus. » Prius enim quam visionem Dei videre mereamur, interiora nostra foras aspiciunt; cum autem viderimus visionem Dei, convertentur in nos interiora nostra, toti in illis sumus de quibus et in alio Psalmo scribitur : « Omnis gloria ejus filia regum ab intus in fimbriis aurois. » *Psal. xlii, 14.*

« Cumque loqueretur mecum, convulsi, et dixi : Loquere, Domine mi, quia confortasti me. Et ait : » *Dan. x, 19.* Nisi enim confortasset eum tactus quasi filii hominis, et paror recessisset eum e corde, sacramenta Dei audire non poterat, et idcirco nunc ait :